

Persévérance scolaire et dispositif RELAIS

Année scolaire 2025-2026

Principes généraux

- Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré relevant de l'obligation scolaire entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages : absentéisme non justifié, problèmes de comportement mais aussi extrême passivité dans les apprentissages instaurant un processus d'échec et d'abandon.
- La pratique pédagogique et éducative du dispositif prend en compte la situation particulière de chaque élève et l'aide à s'engager dans un projet qui favorise la poursuite d'un cursus de formation avec les meilleures chances de réussite. Trois principes sont mis en œuvre : individualisation du parcours / suivi de l'élève / engagement de la famille.

Quels profils d'élèves ?

- Élèves du second degré encore sous obligation scolaire mais rejetant l'institution scolaire et les apprentissages.
- Élèves en voie de déscolarisation et de désocialisation.
- Ils ont déjà bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant au collège.
- **Ils ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé, ni des mesures prévues pour l'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.**

Modalités d'admission

→ Repérage de l'élève en difficulté et élaboration du dossier d'admission par l'équipe pédagogique et éducative.

Dossier d'admission à transmettre à l'inspecteur d'académie par le collège selon le calendrier suivant :

- Session 1 : avant le mardi 30 septembre 2025 ;
- Session 2 : avant le mardi 2 décembre 2025 ;
- Session 3 : avant le mardi 27 janvier 2026 ;
- Session 4 : avant le mardi 31 mars 2026.

→ Consentement de l'élève et accord écrit des parents ou du représentant légal.

→ Analyse du dossier par la commission départementale prévue par les autorités académiques.

L'atelier Relais
au collège Jean GIONO
à St Genis-Laval

Année scolaire 2025-2026

Fonctionnement

- Collège support : Jean Giono.
- Collège réseau : Paul d'Aubarède.
- Accueil des élèves sur le Bassin Sud (convention à mettre en place avec le collège support).
- 4 sessions – Cycle 4.
- 1 session de suivi et de sécurisation du parcours des élèves N-1 en sept.-octobre.
- Présence d'un animateur (Apprentis d'Auteuil) les mardis et vendredis matins.

5 Sessions

- **Session n°0 : Suivi et sécurisation des élèves N-1**
du lundi 15 septembre au mercredi 8 octobre 2025.
- **Session n°1 : Cycle 4 (= 5 semaines)**
du lundi 3 novembre au vendredi 5 décembre 2025.
- **Session n°2 : Cycle 4 (= 5 semaines)**
du lundi 5 janvier au vendredi 6 février 2026.
- **Session n°3 : Cycle 4 (= 5 semaines)**
du lundi 2 mars au vendredi 3 avril 2026.
- **Session n°4 : Cycle 4 (= 6 semaines)**
du lundi 4 mai au vendredi 12 juin 2026.

Organisation

- Entretien d'entrée dans le dispositif Relais avec les responsables légaux, l'élève et la coordinatrice.
- Un emploi du temps adapté et évolutif pour chaque élève : 3 semaines au collège J. Giono et retour en classe d'origine avec un accompagnement.
- Mise en place du *Livre-relais* : le programme dispensé, les progrès de l'élève, les travaux réalisés par l'élève.
- Lien entre l'atelier Relais et le collège d'origine : mail ou point téléphonique chaque vendredi.
- Echanges réguliers avec la famille.
- Nombre restreint : 6 à 12 élèves par session.

Organisation (suite)

- Pédagogie différenciée au sein du groupe classe. Les cours sont adaptés selon les besoins particuliers des élèves afin de les valoriser dans leur parcours et les aider à un retour dans la classe d'origine et sont en lien avec les CPS.
- Par session, des sorties pédagogiques (URDLA et B612) et différentes interventions avec des artistes se mettent en place : théâtre, arts plastiques, écriture poétique et réalisation film documentaire. Les sessions sont rythmées par une sensibilisation et une ouverture à la culture pour ainsi permettre aux élèves de s'accrocher, d'être valorisés et de se remobiliser dans le parcours scolaire.
- Parcours Avenir autour de 3 axes de travail :
 - Construction d'une représentation positive de soi ;
 - Découverte des métiers et de l'environnement professionnel ;
 - Connaissance des systèmes de formation.
- EDD et parcours d'orientation pour permettre aux élèves de réfléchir et de faire des choix dans leurs engagements, leurs actions et par là même leurs métiers.
- Réintégration dans le système scolaire courant, sur proposition de la commission fondée sur l'avis de l'équipe du dispositif Relais. Modalités d'accompagnements : entretiens, tutorats, PPRE...

Un triple objectif

- Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages.
- Réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.
- Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

Sources

- Schéma académique et pilotage : ateliers, classes et internats / Circulaire du 19-2-2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo8/ME/NE2105909C.htm>
- Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1872/les-classes-et-ateliers-relais>